



**PRÉFET
DE L'YONNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Service de l'Animation des Politiques Publiques
Interministérielles et de l'Environnement
Bureau de l'Environnement**

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE SUR LA COMMUNE DE LES CLÉRIMOIS

Le public est averti qu'en exécution :
- du code de l'environnement,
- du code de l'urbanisme,
- de l'arrêté n° PREF-SAPPIE-BE-2023- 0097 du 28 mars 2023,

une enquête publique relative à la demande de permis de construire pour la réalisation d'une centrale photovoltaïque au sol sur la commune de LES CLÉRIMOIS, lieux-dits « La Gueule Narvaux » et « Narvaux » déposée par la SAS Urba 286 (Urbasolar), sera ouverte **du mardi 2 mai 2023 (9 h) au vendredi 2 juin 2023 inclus (17 h)**, soit une durée de 32 jours consécutifs, à la mairie de LES CLÉRIMOIS.

Est désigné M. Jean-Paul MONTMAYEUL en qualité de commissaire enquêteur.

Le dossier de demande de permis de construire comprenant une étude d'impact, l'avis de l'Autorité Environnementale, la réponse du pétitionnaire à cet avis et le registre d'enquête seront déposés pendant toute la durée de l'enquête du 2 mai 2023 au 2 juin 2023 inclus, à la mairie de LES CLÉRIMOIS, afin que chacun puisse en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie.

Le dossier complet pourra également être consulté sur le site Internet des services de l'État dans l'Yonne www.yonne.gouv.fr (rubrique Actions de l'État / Environnement / Photovoltaïque / Enquêtes publiques), ainsi que sur le poste informatique mis à disposition du public du 2 mai 2023 au 2 juin 2023 à la préfecture de l'Yonne à Auxerre (Bureau de l'Environnement) de 9 h à 12 h et 14 h à 16 h 30, sur rendez-vous au 03.86.72.78.17 ou au 03.86.72.79.89.

Pendant le délai de l'enquête, les observations et propositions que soulève le dossier pourront être consignées :

• soit par voie électronique :

- à l'adresse e-mail suivante : pref-photovoltaique-lesclerimois@yonne.gouv.fr

• soit par écrit :

- sur le registre « papier » déposé à la mairie de LES CLÉRIMOIS,

ou

- courrier adressé à la mairie de LES CLÉRIMOIS (siège de l'enquête) à l'attention du commissaire enquêteur.

Indépendamment des dispositions ci-dessus, le commissaire enquêteur recevra les observations et propositions éventuelles du public qui seront également consignées dans le procès-verbal :

à la mairie de LES CLÉRIMOIS, les :

- mardi 2 mai 2023, de 9 h à 12 h,
- samedi 13 mai 2023, de 9 h à 12 h,
- jeudi 25 mai 2023, de 14 h à 17 h,
- vendredi 2 juin 2023 de 14 h à 17 h.

A l'issue de l'enquête, toute personne physique ou morale intéressée pourra prendre connaissance du rapport à la Préfecture de l'Yonne (Bureau de l'Environnement), à la mairie de LES CLÉRIMOIS, ainsi que du mémoire en réponse du demandeur et des conclusions motivées du commissaire enquêteur. Ces éléments seront également mis à disposition du public sur le site Internet des services de l'État dans l'Yonne.

La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure sera la délivrance, assortie du respect de prescriptions, ou le refus des permis de construire.

Des informations complémentaires sur le projet peuvent être demandées auprès de M. Julien BRIFFOTEAUX, responsable du projet pour la SAS Urba 286 (Urbasolar) - 75 Allée Wilhelm Roentgen 34961 MONTPELLIER Cedex 2 - email : briffoteaux.julien@urbasolar.com Tél. : 04.67.64.46.44